

POLE METROPOLITAIN
NANTES SAINT-NAZAIRE

DECISION N°2023-06

**CONVENTION AVEC L'AGENCE DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
NANTES SAINT-NAZAIRE
DEVELOPPEMENT**

Le Vice-Président du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-13 du 15 octobre 2020 par laquelle le Comité Syndical a délégué ses pouvoirs à la Présidente dans les domaines énumérés et notamment celui de prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de conventions ;

Vu l'arrêté n°2023-03 du 7 février 2023 laquelle la Présidente a délégué aux vices-Président.e.s la signature de tout acte, document, convention, contrat ou avenant intervenant dans les matières déléguées à la Présidente par le Comité Syndical

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention avec l'association Nantes Saint-Nazaire Développement afin de renforcer la coopération économique sur le territoire en l'étendant aux Communautés de Communes Erdre & Gesvres, Estuaire & Sillon et du Pays de Blain.

DECIDE :

Article 1 – Un contrat est conclu entre l'Agence de Développement Economique Responsable, Nantes Saint-Nazaire Développement, association loi 1901, dont le siège social est situé au 16, rue de Cornulier à Nantes et le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, en vue d'assurer la mission indiquée ci-dessus.

Article 2 - Les droits et obligations acceptés par les deux parties sont précisés dans la convention.

Article 3 - La dépense en résultant, soit une contribution financière de 37 500€, sera imputée sur les crédits ouverts au budget du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Article 4 - La présente décision sera portée à la connaissance de Mmes et MM. les membres du Comité syndical lors de la prochaine réunion du Comité syndical du Pôle métropolitain.

Article 5 - La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et le Trésorier Principal de Nantes Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Vice-Président du Pôle Métropolitain
Nantes Saint-Nazaire,



Remy NICOLEAU

Nantes, le 3 avril 2023